

LES PRINCIPES QUI SOUTENNENT LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE APPLICABLE AU SERVICE ASSAINISSEMENT S'ENONCENT COMME SUIT :

Dans sa détermination **de préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire**, et tout particulièrement celles liées à l'eau de surface (rivière et zones humides) ainsi que souterraine (nappes phréatiques) qui peuvent être contaminées par les eaux usées, les polluants ou dégradées par l'activité humaine, la politique définie se traduit par :

1. La volonté **de mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires spécifiques**, en identifiant **les besoins et attentes des parties intéressées** et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire, visant la conformité des ouvrages d'assainissement.
2. **L'engagement de la Direction** (la Présidence, le Comité Syndical, le Bureau Syndical, la Direction Opérationnelle) **sur les résultats de la politique environnementale et l'allocation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.**
3. **La recherche d'un haut degré d'efficacité des performances environnementales du Service assainissement**, par l'optimisation du fonctionnement des ouvrages de collecte et de traitement ; par le maintien d'un haut niveau de technicité du personnel et du matériel ; par un suivi de la consommation des ressources et la gestion des déchets à la source, en les éliminant de façon sûre et responsable.
4. La volonté **d'assurer la gestion du service dans le cadre d'une régie** et des règles du service public, pour mettre à disposition de l'utilisateur une prestation efficiente, de l'adapter aux enjeux résultant des évolutions réglementaires.
5. **La volonté d'entretenir les équipements et les sites afin de respecter leur intégration dans le milieu environnemental** et dans un même temps de préserver l'image du SIAEP.
6. La volonté de **pérenniser le fonctionnement du service assainissement** en déployant des outils d'amélioration continue du système de management environnemental, confirmés **par une certification ISO 14001-Version 2015** s'étendant à l'ensemble du territoire.

Version du 22 mars 2018